

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Politiques et règlements connexes : JEA-RB

Service responsable : Deputy Superintendent of Schools

Source connexe : *Règlements du Code du Maryland §10.06.04.03, Vaccinations requises*

Contrôle des maladies transmissibles dans les écoles

I. OBJECTIF

Aider le personnel du groupe scolaire à prévenir et contrôler la propagation de maladies cibles dans les écoles.

II. DÉFINITIONS

- A. *Le sang et les fluides corporels* sont des composants corporels qui doivent être considérés comme potentiellement infectieux pour les maladies transmissibles. Sont compris dans le sang et les fluides corporels le liquide amniotique, les matières fécales, le sang, les produits sanguins, le lait maternel, le liquide céphalo-rachidien, le sang menstruel, les sécrétions nasales, le liquide péritonéal, l'épanchement pleural, les décharges purulentes, la salive, le sperme, le liquide synovial, les larmes, l'urine, les sécrétions vaginales, les vomissements et le drainage des plaies.
- B. *Les agents pathogènes à diffusion hématogène* sont des organismes microscopiques présents dans le sang ou les fluides corporels humains qui ont la capacité de provoquer des maladies chez l'homme.
- C. *L'exposition* est un contact avec une personne infectieuse, un environnement, une surface ou un objet contaminé susceptible de transmettre une maladie.
- D. *L'immunité* est l'état de résistance d'une personne à une maladie transmissible en raison des défenses naturelles de l'organisme ou des défenses acquises par l'exposition à la maladie ou à la vaccination.
- E. *Les précautions conventionnelles* sont des directives recommandées par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) pour réduire le risque de transmission d'agents pathogènes à diffusion hématogène et autres. Elles s'appliquent au sang, à tous les fluides corporels, aux sécrétions, aux excréments (qu'elles contiennent ou non du sang), à la peau non intacte et aux muqueuses. Les précautions sont conçues pour

réduire la transmission de micro-organismes provenant de sources d'infection reconnues et non reconnues.

- F. *Une maladie transmissible* est une maladie due à un agent infectieux spécifique ou à ses produits toxiques qui survient par la transmission de cet agent ou de ses produits d'une personne, un animal ou un réservoir inanimé infecté vers un organisme sensible, directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'un organisme végétal ou animal intermédiaire, d'un vecteur ou de l'environnement inanimé.

III. CONTEXTE

- A. Les méthodes utilisées pour contrôler la propagation des maladies transmissibles à l'école ont des limites. De nombreuses maladies ont des périodes de transmissibilité qui précèdent l'apparition de symptômes identifiables ou sont asymptomatiques pendant toute la période de contagion. Par conséquent, les efforts visant à prévenir ou à contrôler la propagation des maladies transmissibles doivent se poursuivre de façon continue.
- B. L'exposition au sang et aux fluides corporels de tout individu doit être considérée comme potentiellement infectieuse pour les agents pathogènes à diffusion hématogène. Les précautions conventionnelles doivent être utilisées pour minimiser la possibilité de transmission d'infections par le sang et les liquides organiques (consulter le plan de contrôle de l'exposition aux agents pathogènes à diffusion hématogène de Montgomery County Public Schools [MCPS]). Ces précautions comprennent le bon lavage des mains et l'utilisation d'équipements de protection individuelle tels que les gants, le masque, les lunettes de protection, les visières de protection, les blouses et/ou des barrières de protection pour effectuer le bouche-à-bouche, ainsi que l'élimination appropriée de déchets pathogènes à diffusion hématogène. Le plan de MCPS de contrôle de l'exposition aux agents pathogènes transmissibles par le sang décrit les procédures pour minimiser et/ou éliminer les expositions potentielles au sang ou aux fluides corporels contenant du sang conformément à la réglementation 29CFR 1910.1030 de l'Occupational Safety and Health Administration/Maryland Occupational Safety and Health (OSHA/MOSH). Ces procédures doivent être observées pour assurer la conformité à la loi.
- C. L'État du Maryland exige la présentation par les élèves d'un justificatif d'immunisation contre certaines maladies infectieuses, en fonction de l'âge et de la classe des élèves. Pour maintenir un niveau d'immunité efficace contre certaines maladies, des doses de rappel peuvent être nécessaires à intervalles réguliers tout au long de la vie, selon les recommandations d'un médecin. Le personnel des services de santé et d'éducation doit activement et continuellement éduquer les élèves, les parents et la communauté sur l'importance de ces vaccinations en tant qu'élément essentiel de la prévention des maladies et du bien-être.

IV. PROCÉDURES

- A. Le bon lavage des mains est la technique la plus importante pour prévenir la propagation des maladies. Les élèves et le personnel de l'école seront encouragés à se laver correctement les mains avec de l'eau et du savon. Si du savon et de l'eau ne sont pas disponibles, un nettoyant pour les mains à base d'alcool peut être utilisé.
- B. Une formation annuelle sur les agents pathogènes à diffusion hémotogène est dispensée dans les écoles et les services administratifs conformément aux réglementations OSHA/MOSH sur les agents pathogènes à diffusion hémotogène. Cette formation annuelle sur les agents pathogènes à diffusion hémotogène est dispensée pour permettre au personnel de mettre en œuvre des mesures pour se protéger contre les organismes microscopiques potentiellement pathogènes, utiliser les précautions universelles et nettoyer correctement les déversements de sang. Le superviseur de la sécurité du Département de la gestion des installations, est responsable d'assurer la mise en œuvre du programme MCPS sur les Agents pathogènes transmissibles par le sang.
- C. L'infirmier de la communauté scolaire (SCHN) doit être informé de tous les cas de maladies transmissibles dans la population scolaire afin qu'il puisse prendre des mesures de contrôle et élaborer ses rapports lorsque nécessaire.
- D. En présence d'un élève suspecté de porter une maladie transmissible, des mesures seront prises conformément à la *Synthèse des maladies transmissibles : Guide pour les écoles et les garderies*, qui se trouve sur le site Internet du Département de la Santé et de l'Hygiène mentale (Department of Health and Mental Hygiene, DHMH) www.edcp.org/html/cd_guide.html. Des Fiches d'information du DHMH issues de la page www.edcp.org/html/cdindex.html peuvent être partagées avec les parents et le personnel de l'école.
- E. Le SCHN consultera si nécessaire le personnel du contrôle des maladies, des maladies transmissibles et de l'épidémiologie (CD&E), des services de santé publique, du Département de la Santé et des Services sociaux (Department of Health and Human Services). L'infirmier conseillera le directeur au sujet des mesures de suivi nécessaires, telles que la communication verbale et/ou écrite au personnel de l'école, à la communauté des parents et/ou aux élèves, et fournira un enseignement et des conseils en matière de santé au personnel de MCPS sur les mesures de contrôle spécifiques.
- F. Le personnel du CD&E mènera une enquête sur les maladies importantes pour en déterminer la source, les autres contacts et le mode de propagation de l'infection et s'assurer que des précautions sanitaires adéquates sont prises pour empêcher la propagation.

- G. Le personnel de l'école, de l'éducation et de la santé éduquera activement et continuellement les élèves, les parents et la communauté sur l'importance de la vaccination en tant qu'élément essentiel de la prévention des maladies et du bien-être. Ils travailleront en coopération pour s'assurer que tous les élèves sont vaccinés conformément aux *exigences en matière de vaccination pour les enfants inscrits aux programmes du préscolaire et des écoles* de l'État du Maryland.

Historique du règlement: Anciennement règlement n°5256, révisé en octobre 1982 ; révisé le 18 mars 2008.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.